

Gaza : réagir d'urgence à l'inacceptable



Dans un [communiqué paru le jeudi 19 avril](#), l'ONG [Médecins sans Frontières](#) fait état de blessures « inhabituelles et dévastatrices » chez les blessés de Gaza, atteints par les tirs délibérés de l'armée israélienne. Ces constats sont confirmés par le Centre palestinien des droits de l'Homme et par plusieurs témoignages. En pratique, cela veut dire que la plupart des blessés atteints aux jambes devront être amputés et seront handicapés à vie.

En utilisant ce type de munitions, de surcroît contre des manifestants non armés, l'État d'Israël et ses dirigeants violent toutes les conventions internationales et commettent des crimes de guerre. L'hypothèse de l'expérimentation de nouveaux types de munitions, qui ne serait malheureusement pas une pratique nouvelle à Gaza, ajouterait encore à l'horreur de cette situation.

L'AFPS en a immédiatement saisi le Président de la République et le Ministre des Affaires étrangères. Par une lettre que nous leur avons adressée ce samedi 21 avril, nous leur demandons d'agir d'urgence, d'envoyer sans tarder une mission d'évaluation et d'assistance à la population de Gaza, d'agir sur le plan diplomatique et judiciaire, de suspendre toute relation militaire avec Israël.

Les manifestants palestiniens de Gaza, sans arme, rappellent leurs droits fondamentaux, dont celui d'avoir une vie normale. Les "marches du retour" qu'ils organisent sont des manifestations populaires, inventives, pleines de vie à l'image de la population palestinienne de Gaza qui se bat pour vivre, étudier, communiquer, créer malgré un blocus illégal et inhumain qui l'étouffe depuis 11 ans. Ses revendications, la levée du blocus de Gaza et l'application du droit au retour des réfugiés palestiniens, ne font que rappeler le droit international : elles doivent, d'urgence, être prises en compte.

Face à eux, l'État d'Israël a très officiellement posté des snipers qui tirent pour tuer, blesser, estropier à vie. Depuis le 30 mars, on compte 40 tués, dont un journaliste et un enfant de 15 ans, et plus de 4500 blessés dont beaucoup resteront handicapés. Rapporté à la population de la France, c'est l'équivalent de 1300 morts et 150.000 blessés...

Comment la France imagine-t-elle exercer la moindre autorité morale si elle laisse faire ? La "réprobation" exprimée dans le précédent communiqué du ministère des Affaires étrangères ne peut avoir aucun effet sur le pouvoir israélien qui, avec l'appui inconditionnel des États-Unis, se sent assuré d'une impunité totale.

Nos demandes sont urgentes et précises. La France doit exiger l'arrêt immédiat de toute utilisation d'armes de guerre contre les manifestants désarmés, la levée immédiate du blocus de Gaza, l'évacuation des blessés. Elle doit immédiatement envoyer une mission d'assistance et d'évaluation à Gaza et prendre des sanctions contre l'État d'Israël, par l'arrêt immédiat de toute coopération militaire et la demande de suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

Nous appelons la population à nous rejoindre dans les rassemblements que nous organisons partout en France, et à se mobiliser pour porter ces exigences.

Ce sont nos propres valeurs qui sont en danger. Laisser faire, se contenter de condamnations verbales sans prendre de sanction, c'est accepter l'inacceptable. C'est accepter la loi de la jungle, et cette loi de la jungle n'a pas de frontière.

Alors que toutes les bornes sont dépassées, nous devons, partout, faire entendre ce message, et exiger du gouvernement français et de l'Union européenne des actions urgentes et concrètes.

Le Bureau national de l'AFPS

23 avril 2018